Conseil Départemental, séance du 12 février 2026

Délibération 2.02
Approbation des orientations stratégiques et du plan d'action de la Stratégie Littoral du Syndicat Mixte du Littoral de la Seine-Maritime

Intervention de Laurent JACQUES

Il nous est aujourd'hui proposé d'adopter le principe des orientations et du plan d'actions de la stratégie du littoral seinomarin face à l'inéluctable montée des eaux et au recul du trait de côte.

Je n'irai pas par quatre chemins : il faudrait être stupide comme un 45e ou 47e Président des États-Unis (ne cherchez pas, c'est le même) pour nier les bouleversements, pour ne pas dire les chamboulements, climatiques qui nous attendent. Aussi, notre groupe approuvera ce point.

Dans ce domaine, il grand temps de passer à la vitesse supérieure. Alors qu'il y a dix ans seulement, le changement climatique n'en était qu'au stade des prévisions réalisées par les experts, aujourd'hui, nous en sentons déjà concrètement les effets : Tempêtes même au printemps, tornade comme récemment en Gironde, inondations comme en Bretagne la semaine dernière, et nous n'en sommes qu'au début.

Il y a plus de vingt ans de cela, nous avions accueilli au Tréport le professeur Stéphane Costa, de l'université de Caen, qui nous avait renseigné sur le recul du trait de côte. Ce professeur travaille d'ailleurs actuellement avec le syndicat sur certaines missions. Je me souviens qu'il expliquait alors à un auditoire incrédule que, je cite de mémoire, « *les falaises ont toutes pour vocation de reculer. Il est vain de lutter. Mieux vaut consacrer les moyens et l'énergie à l'adaptation et au recul des biens et des personnes. Il ne faut pas tarder* ».

Administrés comme élus étaient dubitatifs, voire récalcitrants, mais force est de constater aujourd'hui que ce spécialiste avait raison. Les ouvrages peuvent être pertinents, c'est d'ailleurs le cas de celui que nous avons mis en place depuis 2007 sur la plage Est du Tréport, dans le cadre d'un dispositif coordonné avec la ville voisine de Mers-les-Bains, mais ils peuvent aussi être inutiles. Il arrive même qu'ils aient des effets délétères.

Une étude minutieuse ainsi que la sensibilisation et l'information des populations sont nécessaires et nous ne pourrons pas faire l'économie d'actions ciblées avec une bonne connaissance du terrain.

Il convient aussi de rappeler que ces phénomènes ne concernent pas seulement les habitants de nos côtes. Notre littoral seinomarin est riche de nombreuses activités, je pense ici au tourisme, mais aussi aux ports de pêche et de commerce, aux nombreuses industries notamment, à tout un plan de l'économie de manière plus générale. Il va falloir s'adapter et tirer le meilleur parti de la situation nouvelle qui sera la nôtre.

Mais pour cela, nous devrons compter sur des moyens financiers qui seront sans doute colossaux. Le plan d'action envisagé aujourd'hui ne fait pas état des dépenses et il évoque seulement les financeurs : Communes, Département, Région, État. On envisage aussi les fonds Barnier, qui sont déjà à peine suffisants pour couvrir les dépenses actuelles. Vous savez comme moi que si une politique volontariste n'est pas menée, les crédits nécessaires ne pourront pas être mobilisés.

Même si elle sera insuffisante, il existe une piste qui devrait être creusée. Aujourd'hui, la taxe GEMAPI n'est acquittée que par les collectivités côtières. Pourtant, le littoral sert à tous. Je ne pense pas seulement au moment des vacances qui voient affluer une population nombreuse, mais, là encore, à nos ports, qui accueillent des marchandises et le produit de la pêche, qui partent ensuite dans tout le pays. Il faudrait que notre Département fédère ses homologues des zones côtières du pays pour réclamer une extension de cette taxe Gémapi.

Soyons à la manœuvre sur ce dossier pour faire en sorte que les Députés mènent à bien des travaux allant dans ce sens, pour que les parlementaires du littoral prennent leurs responsabilités et se montrent convaincants vis-à-vis de leurs homologues de l'intérieur du pays.

Nous pouvons aussi explorer une autre voie : celle de la taxe sur les éoliennes en mer. Puisque l'on nous a imposé des parcs qui défigurent nos côtes et pénalisent nos artisans pêcheurs, il semblerait cohérent de mettre ces parcs à contribution, particulièrement les futurs projets. Bien que plus éloignés, ils ont vocation à payer. Une partie des subsides récupérées pourrait contribuer à contribuer à notre résilience.